



TRENTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 3.18.3 de l'ordre du jour

ASSISTANCE SPECIALE AU KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE,
A LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO ET A
LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM

(Projet de résolution proposé par la délégation de la
République démocratique allemande)



La Trentième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général,¹ présenté conformément à la résolution WHA29.24 sur l'assistance au Kampuchea démocratique, à la République démocratique populaire lao et à la République socialiste du Viet Nam;

Tenant compte des mesures demandées dans les résolutions WHA29.24 et EB59.R41,²

1. PREND NOTE avec satisfaction des efforts concertés qui ont été déployés, conjointement avec d'autres institutions intéressées, pour fournir une assistance à ces Etats;
2. SE FELICITE des initiatives du Directeur général, qui ont permis d'obtenir des contributions financières, en particulier pour la République socialiste du Viet Nam;
3. REMERCIE de leurs dons généreux les Etats Membres et les organisations qui ont apporté une contribution au programme d'assistance spéciale;
4. DEMANDE INSTAMMENT aux Etats Membres qui n'y ont pas encore participé d'appuyer les programmes élaborés pour faire face aux besoins particuliers de la République démocratique populaire lao et de la République socialiste du Viet Nam;
5. PRIE le Directeur général :
 - 1) de poursuivre et d'intensifier ses efforts en vue d'obtenir le maximum de fonds possible en faveur des trois pays concernés;
 - 2) de continuer à oeuvrer en faveur de ces pays et de coopérer avec eux en vue de faire face à leurs multiples besoins dans le secteur sanitaire, et notamment d'aider à la constitution des services de santé de la République socialiste du Viet Nam, en collaboration avec le Coordonnateur de l'assistance pour le relèvement du Viet Nam.

¹ Document A30/30.

² OMS, Actes officiels, N° 238, 1977, p. 27.